

**Sujet :** [INTERNET] projet d'aménagement RD 11

**De :** Domenja LEKUONA <[REDACTED]>

**Date :** 21/09/2023 15:02

**Pour :** pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à exprimer mon opposition déterminée au projet d'aménagement de la RD 11 "Voie de la Soule".

De récents comptages indiquent une baisse de l'utilisation de cette route départementale. Quelle est donc l'urgence à cet aménagement intempestif ?

On sait depuis longtemps que de telles voies rapides vident les territoires qu'ils traversent, au profit des villes plus importantes à ses extrémités.

On sait aussi que les usages de la route vont être amenés à évoluer rapidement dans les années qui viennent si nous ne voulons pas accroître encore les bouleversements climatiques et sociaux.

Ce projet, qui s'entête dans de telles idées d'aménagement obsolète, ne résoudra en rien la dangerosité de la voie.

Bien au contraire il la rendra plus aigüe.

C'est dans l'éducation citoyenne à la conduite, que sans doute, on pourra améliorer l'attitude de certains conducteurs peu soucieux des riverains et réduire les accidents.

Ce n'est pas en construisant à grands frais (et avec quel bilan environnemental désastreux ?) ces deux kilomètres et demi qu'il conviendrait de s'y prendre.

Ces deux kilomètres quatre cents accéléreront encore la vitesse de personnes inconscientes qu'elle traversent des villages.

Ce projet s'il était mené à terme, n'honorerait pas le Conseil départemental et irait à l'encontre des textes de lois et des orientations nationales ou locales :

- loi LEMA, « 3DS »,
- Loi Climat et résilience,
- Loi Zéro artificialisation nette,
- Schéma régional des Véloroutes et plan vélo du Département,
- PLUi en cours d'élaboration au Pays-Basque...

Quelles contradictions !

Cette "Voie de la Soule" ne sert aucunement les intérêts communs des citoyens et de la lutte contre le changement climatique.

Il bouleversera un milieu humide en Natura 2000 dont nul n'est sensé ignorer le rôle et qu'il convient de protéger, de restaurer.

Ce projet y participe t'il ?

Il arrachera des arbres, diminuant l'ombre et le caractère spongieux des terres arborées.

Il détruira des champs agricoles en terres alluviale du Saison qui seront bien mieux utilisées à des cultures de qualité.

Il contribuera à couper les villages en deux, à dresser des murs (au propre comme au figuré), à cloîtrer les gens chez eux.

Le chemin de l'ancienne voie ferrée doit être voué à une voie verte dédiée aux mobilités douces, à l'instar d'autres territoires limitrophes qui en bénéficient.

C'est une formidable éducation à la mobilité douce : à pied, à vélo... et l'ancrage dans un paysage, le souci de sa santé à

ce biotope comme à celle des usagers de cette voie douce.

**L'actuelle route départementale n°11 doit être aménagée pour la sécurité des riverains et des usagers.**

Et ne doit pas servir aux goudronneurs et imperméabilisateurs en tout genre.

Bien cordialement

--

-----  
Domenja Lekuona

messatge escrit e propulsat a l'electricitat renoveladera  
message écrit et propulsé à l'électricité renouvelable  
message written and propelled in the renewable electricity

Mercés per ua confirmacion de lectura  
Merci de votre confirmation de lecture  
Thank you for your confirmation of reading